

**Zeitschrift:** Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung; Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare; Verein für Schweizerisches Anstaltswesen

**Band:** 16 (1945)

**Heft:** 12

**Artikel:** Le problème du personnel hospitalier

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-806105>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le problème du personnel hospitalier

La profession d'infirmière, profession spécifiquement féminine, est l'une des premières préoccupations de l'Alliance des sociétés féminines de Suisse qui s'efforce de trouver une solution au problème du manque d'infirmières. Le 14 octobre, à Genève, Mlle. Hentsch, directrice du bureau des infirmières des Sociétés de Croix-Rouge, sut parler avec chaleur et conviction de cette noble profession féminine qui a suivi l'évolution de la médecine et l'évolution du statut de la femme, mais où les conditions de travail sont encore trop dures, ce qui explique, croit-on, la désaffection de nombreuses jeunes filles.

Reprenons brièvement ce que nous avons déjà dit et voyons encore ce que l'on demandait autrefois à une infirmière pour remplir un service utile auprès de la souffrance: la consécration entière, totale; une consécration de tous les instants. On ne demandait à une infirmière que d'être douce, patiente, dévouée, de soulager les malades, de leur aider à guérir.

Une évolution s'est faite depuis les récentes découvertes de la science. Maintenant, on lui demande de donner des soins corporels, de faire des piqûres, des massages, de la thérapeutique, de la physiologie, de la psychologie. L'infirmière moderne doit soigner le corps et l'âme de ses malades. Les siècles pendant lesquels les infirmières n'avaient pas de préparation scientifique ont laissé des traces profondes qu'il faut effacer. La profession d'infirmière est bien vivante; elle s'est adaptée au changement, mais avec lenteur.

Chaque pays adapte à sa structure les règlements qui lui conviennent. Maintenant, on demande une préparation secondaire, la possession de deux, si possible de trois langues. Puis vient la formation d'infirmière qui dure de deux à trois ans, suivant les écoles. »L'aspirante-infirmière« doit avoir vingt ans, donner des garanties de santé, de capacité, d'éducation et de moralité.

L'art de soigner les malades est une profession spécifiquement féminine qui requiert beaucoup d'amour de dévouement et de préparation.

Le manque d'inscriptions pour cette profession ne résulte pas, à notre humble avis, d'un manque de dévouement, de la peur de travail chez les jeunes filles, des longues heures de présence, ou d'une absence de vie spirituelle et personnelle

(un statut normal est à l'étude pour remédier à ces abus), mais dans le coût élevé des études trop longues. Une jeune fille d'ouvrier qui sent en elle des trésors de dévouement, mais dont le dur labeur des parents parvient tout juste à faire vivre la famille, ne se sent pas le droit de faire le lourd sacrifice de cinq à six années d'études. Elle ira au plus pressé: en fabrique, au bureau, au magasin, afin de décharger la barque familiale. Les années passent, la vocation s'estompe, laissant des regrets au fond des coeurs. La plupart des jeunes filles de familles aisées font des études et... se marient!

Ceci est un aspect du problème à étudier. Pour encourager les jeunes filles de parents ouvriers à se vouer à cette noble profession, l'Office de l'orientation professionnelle devrait déceler ces trésors de dévouement, puis mettre des bourses à la disposition de toutes celles qui se sentent la vocation.

Rapportons ici la résolution adoptée à l'unanimité, à l'issue des conférences et travaux de l'Alliance des sociétés féminines de Suisse, réunie le 14 octobre à Genève:

»L'Alliance nationale des sociétés féminines suisses, réunie en assemblée générale à Genève, exprime au Conseil fédéral la reconnaissance des femmes suisses de ce que, sous sa direction ferme et vigilante, le pays sorte intact de la tourmente qui a secoué l'Europe pendant six ans.

»Cependant, au moment où s'élaborent les grandes lois sociales qui intéressent tout particulièrement les femmes, elle exprime le regret que leurs voix ne soient d'aucun poids dans la décision du peuple. C'est pourquoi l'alliance demande aux Chambres fédérales de mettre le postulat Oprecht à l'ordre du jour de leur prochaine session et de se prononcer en faveur du droit de vote féminin.

»En outre, le Comité de l'alliance demandera que la direction de l'aide féminine à la campagne soit confiée aux associations féminines et que ces dernières soient représentées dans la Commission de patronage que préside M. F. Wahlen.«

Voilà un programme et du travail en perspective. Il y en a pour tous les hommes et les femmes de bonne volonté dans la maison suisse.

Solidarité, 24. 12. 1945.

## Pestalozzijahr 1946

Die 200. Wiederkehr des Geburtstages Heinrich Pestalozzis steht bevor. Die ganze Schweiz wird das Andenken dieses hervorragenden Landsmannes, Pädagogen und Menschenfreundes ehren. Dabei soll nicht nur der eine Tag des 12. Januar 1946 diesem Gedanken dienen, sondern die unvergängliche Bedeutung dieses Mannes rechtfertigt es, das ganze Jahr 1946 unter das Zeichen des Namens „Pestalozzi“ zu stellen.

Pestalozzi vertritt in der Zeit, da ein zweiter Weltkrieg zu Ende ging und den Planeten er-

schütterte, mit seiner Persönlichkeit, Aufgabe und Sendung genau das, was Not tut und kommen muß: eine neue soziale Gerechtigkeit, eine eindringliche Besinnung auf die Bedeutung der „Wohnstube“, eine neu zu verwirklichende Idee der Menschenbildung und eine Gemeinschaft des Vater-, Bruder- und Kindersinnes, die nicht immer von neuem mit Füßen getreten werden darf.

Die Feier vom 12. Januar 1946 wird als Signal für ein Jubiläum dienen, das sich als Weckruf, im Sinn und Geist Pestalozzis zu handeln, auswirken und dem ganzen Jahr 1946 den Stempel